

Janvier  
- Juin

20  
24

n°32

**CROS**

**DE**

**GÉORAND**

**Bulletin  
Municipal**



# Le mot du Maire

**Chères Crouseillounes,  
Chers Crouseillous.**

Chers Crouseillounes, Chers Crouseillous,

Alors que les premiers beaux jours se présentent à nous, le bulletin municipal vous arrive aussi, avec toujours de nombreuses informations sur la vie de notre commune.

Je me réjouis que cette année les pluies régulières permettent à chacun d'entre nous de ne pas manquer d'eau potable. Malgré cela, nous devons prévoir l'avenir, et la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'eau est en cours. Ces travaux vont consister à l'amélioration et au nettoyage des périmètres de nos 3 captages, la réhabilitation de nos réservoirs, la mise en place d'une télégestion permettant de prévenir au mieux les problèmes (fuites, manque d'eau dans les réservoirs, consommations...), la fin des travaux du captage complémentaire de La Rochette, la réfection de la canalisation principale fuyarde de La Palisse, l'isolation des réseaux sur certains points singuliers (ponts), la mise en place dans tous les bâtiments communaux de robinets économes, et enfin l'incitation auprès des habitants à réaliser des économies d'eau potable. Pour cela avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, nous aiderons les habitants voulant mettre en place une cuve de récupération d'eau de pluie de 1000 litres pour l'arrosage de jardins ou de fleurs, à hauteur de 70 %. Un achat groupé sera réalisé par la commune, et nous reviendrons vers vous prochainement pour vous présenter en détails la marche à suivre. Si l'appel d'offres est fructueux, les premiers travaux auront lieu dès cet automne.

Les travaux de voirie annuels se

terminent et c'est environ 120 000 € qui ont été mobilisés pour répondre au mieux aux nécessités de l'entretien routier. Le Département de l'Ar-dèche aidera notre commune à hauteur de 20 000 €. L'achat du second tracteur aux Établissements Rostain est acté. À partir de cet hiver, nous ne ferons plus appel à la location pour le déneigement par nos employés communaux.

Comme annoncé dans le bulletin municipal de l'été dernier, en mai, le Département a lancé suite à nos nombreuses demandes les travaux de réfection du Pont à l'entrée du village. Ces travaux sont terminés et auront coûté environ 170 000 € HT au Département. Ces travaux sont financés à 100 % par le Département sans participation de la commune. À ce titre, je souhaite remercier Jean Paul Vallon, Vice-président du Département en charge des Routes, pour son écoute, sa proximité et l'efficacité des services pour la réalisation de ce projet. Il permettra le changement complet des garde-corps, des travaux de mise en valeur des murs en pierres côté amont, l'élargissement du pont d'environ 80 cm, et la réfection de la chaussée. Durant 2 semaines, ces travaux ont occasionné une gêne puisque le pont était fermé, je souhaite remercier chacun d'entre vous et en particulier les habitants du village du Cros et nos commerçants pour leur compréhension et leur adaptation.

Depuis l'achat du Camping, les mises aux normes nécessaires obligatoires qui n'avaient pas été faites depuis plusieurs années ont été réalisées, pour une ouverture début mai. Nous accueillons donc des vacanciers depuis cette date sur une

## HORAIRES DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE

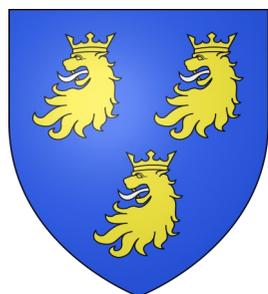
**de 8h à 12h**  
Lundi, Mardi, Mercredi,  
Jeudi & Vendredi

**de 14h à 17h**  
Lundi & Jeudi

## INFOS PRATIQUES

Tél. 04 75 38 94 64  
Fax 04 75 37 52 64

[crosdegeorand-mairie@orange.fr](mailto:crosdegeorand-mairie@orange.fr)  
[www.crosdegeorand.fr](http://www.crosdegeorand.fr)



partie du camping et depuis mi-juin de façon totale. Une réhabilitation de ce camping est nécessaire, nous allons travailler sur un projet sobre, qui conservera le cadre « nature » actuel, mais qui permettra de dégager très vite un résultat financier positif.

J'ai rencontré dernièrement la Directrice Drôme Ardèche d'Orange suite aux problèmes de téléphonie consécutifs aux chutes de neige de Mars. A ma demande, elle s'est déplacée sur le terrain et j'ai pu lui faire constater l'état déplorable du réseau Orange, mal entretenu depuis des dizaines d'années. Des travaux devraient avoir lieu à partir de la fin de l'été. Il est difficile de faire un état des lieux complet des points à traiter, c'est pourquoi nous comptons sur vous pour nous faire remonter tous les problèmes rencontrés près de chez vous.

Notre commerce Le Géorand a été labellisé ce printemps « Bistrot de Pays ». Ce label caractérise la qualité de l'accueil et de la restauration des commerces de proximité. Il n'y a que 13 commerces labellisés en Ardèche. C'est donc une reconnaissance du travail de Coralie et Sébastien dans leur commerce. Je souhaite les féliciter pour cette distinction.

Notre commune est candidate pour l'organisation de la Fête du Fin Gras 2025 qui aura lieu début juin 2025. Les organisateurs ont déjà réalisé une visite de repérage, et nous avons confirmé que son organisation dans le village du Cros est possible. La confirmation de lieu retenu pour 2025 sera faite à l'automne 2024. Nous vous tiendrons bien entendu informés, en espérant que nous serons retenus afin de passer

une belle journée festive autour de l'agriculture.

Une nouvelle association a vu le jour en juin de cette année. Il s'agit du Comité des Fêtes du Cros de Géorand. Cette association a déjà organisé une manifestation dans la bonne humeur et la convivialité qui caractérise notre commune lors du Feu de la Saint Jean. Fin octobre, nous pourrons nous retrouver autour du repas Maôche qui n'était plus organisé depuis l'arrêt du Club de Géorand. Les adhésions sont ouvertes et chacun de nous peut adhérer à cette association dont le but est d'animer notre commune. Je souhaite ici remercier les personnes qui constituent le premier bureau.

Les festivités du 15 août approchent, et c'est autour du thème du Pays Basque que nous nous retrouverons le jeudi 15 août. Un superbe spectacle de force aura lieu dans notre village. Vous trouverez l'affiche qui reprend l'ensemble des animations proposées durant 3 jours dans ce bulletin.

Les élections européennes et législatives ont eu lieu ces dernières semaines. La participation dans notre commune a atteint un taux important, bien au-dessus des moyennes nationales et départementales. Sans commenter les résultats, j'espère que nos dirigeants nationaux travailleront avec le sens de l'intérêt général comme seul objectif, pour répondre aux nombreuses revendications de tous les Français, sans oublier le monde rural.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, et une bonne lecture de ce nouveau numéro du bulletin municipal.

Sébastien PRADIER



### ÉDITEUR

Mairie de Cros de Géorand

### DIRECTEUR DE PUBLICATION

Sébastien PRADIER

### RÉDACTION

La commission Bulletin Municipal & Communication : Sébastien PRADIER, Cathy USALA, David TEYSSIER, Christine CHAUCHE

### CRÉDIT PHOTOS

Alban PRADIER, David TEYSSIER, Denis BREYSSE, Christine CHAUCHE, Jean-Marie TAULEIGNE, Cathy USALA, Audrey BARBUT

### PHOTO DE COUVERTURE

Christine CHAUCHE, « La Palisse »

### CONCEPTION

Béregère GINOUX  
berengereginoux@hotmail.fr

### MISE EN PAGE

Cathy USALA, Christine CHAUCHE

### IMPRESSION

Impression FOMBON   
www.imprimerie-fombon.com

### TIRAGE

Juillet 2024  
300 exemplaires

# Sommaire

- P.2 / ÉDITO**  
Le mot du Maire.
- P.5 / VIE COMMUNALE**  
Travaux sur la commune.  
Le Géorand labélisé Bistrot de Pays.
- P.7 / ACTUALITÉS MUNICIPALES**  
Comptes-rendus des conseils municipaux.
- P.12 / ASSOCIATIONS & FESTIVITÉS**  
L'APPMA, La Truite Capricieuse.  
L'ACCA, La Saint Hubert des Hautes Terres.  
Le Comité des Jeunes.  
Les Crouseillous.  
Le Comité des Fêtes.  
L'école primaire de St Cirques.  
Agenda des prochains événements.
- P.14 / ARRÊT SUR IMAGE**  
L'actualité de la commune.
- P.18 / PORTRAIT**  
Christine CHAUCHE, Conseillère municipale.  
Poésie de Louise MARQUEZ-MOULIN.  
Eléna STECHENKO.
- P.20 / HISTOIRE**  
Un château à Cros de Géorand  
au Moyen Age ... (2<sup>ème</sup> et dernière partie).
- P.27 / SAVEURS**  
La recette du Rougail de saucisses  
de Myriam LAVASTRE.
- P.28 / FÊTE DE 15 AOÛT**  
Fête Basque à Cros de Géorand.



## CONCOURS PHOTOS SAISON 2024/2025

Ouvert à tous. Le thème : « En noir & blanc sur le plateau ardéchois », 5 photos au format JPG sur [photoducros@orange.fr](mailto:photoducros@orange.fr) à envoyer avant le 31 août. Règlement du concours 2024 sur : <https://www.crosdegeorand.fr/concours/>

## Randonnées coucher de soleil



**Mercredi 17 Juillet**  
Œuvre de Olivier Leroi et Gilles Clement  
Départ 18h Le Gerbier de Jonc

**Mercredi 24 Juillet**  
Œuvre de Koichi Kiruta  
Départ 18h Abbaye Notre Dame des Neiges

**Mercredi 31 Juillet**  
Œuvre de Felice Varini  
Départ 18h Saint Cirques en Montagne

**Mercredi 07 Août**  
Le Mont Mezenc  
Départ 18h La Croix des Boutières

**Judi 21 Août**  
Œuvre de Henrique Olivieri  
Départ 18h Rieutord

Renseignements et inscriptions au  
06 85 33 15 21  
Tarif 5 euros (gratuit pour les licenciés ADDSNA)  
Prévoir un en cas

# Les travaux sur la Commune ...



## Voirie départementale :

Le pont permettant à la route départementale D302 de franchir la rivière « le Tauron » à l'entrée du village, a fait l'objet d'importants travaux entre fin mai et début juillet 2024 : reprise des bordures, reprise de la chaussée et des barrières.

L'ensemble de ces travaux ont été pris en charge par le Département de l'Ardèche.

Ce sont les entreprises MEJEAN de Burzet pour les travaux de maçonnerie, et l'entreprise SATP pour le nouvel enrobé, qui sont intervenues. De plus ENEDIS et l'entreprise CEGELEC en ont profité pour enfouir l'alimentation électrique du parking.

## Voirie communale :

L'affaissement de la route de La Lebouse a fait l'objet de travaux réalisés par l'entreprise CHABANIS du Béage.

Les travaux d'entretien de la voirie communale sont programmés de juin à septembre. Le budget alloué à en 2024 dépassera les 100 000 €.



### Bistrots de Pays, un label qualité

Le label « Bistrots de Pays » est géré et animé par Ardèche Tourisme. Les établissements labellisés, s'engagent dans une démarche de qualité, d'authenticité, de convivialité au service des habitants et vacanciers. Ces lieux renouent avec le charme d'antan des cafés de villages.

Le 29 mars 2024 le bar/restaurant/épicerie « Le Géorand » a rejoint les 13 établissements labellisés « Bistrots de Pays » en Ardèche. Coralie et Sébastien BUZZI exercent leur métier avec passion. Sébastien excelle en cuisine. Il n'a pas mis longtemps à déguster les bons produits des producteurs qui l'entourent. Secondé par Laëtizia (la sœur de Coralie), il revisite les plats traditionnels de la cuisine française et ardéchoise.

Les élus et les habitants sont venus fêter l'obtention de ce nouveau label.

Étaient présents : Sébastien PRADIER, Maire, Mathieu SALEL vice-président au département délégué au tourisme, Charles VALETTE vice-président de la communauté de communes Montagne d'Ardèche et président de l'office de tourisme, également représenté par sa directrice Frédérique GRAMAYZE, Thierry LECLERC et Catherine USALA, vice-présidents du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Patrick COUDENE, président du Syndicat des Energies de l'Ardèche, Richard BUFFAT directeur de l'agence de développement touristique (ADT 07), et les salariés des structures représentées. Les présidents Jean-Yves MEYER (ADT) et Jacques GENEST (CDC) étaient excusés.

Le Maire a retracé l'historique de la création de ce commerce, aboutissement d'un projet communal qui débute dès le mois de mai 2020 avec l'achat de la maison MOULIN. Les travaux courent de septembre 2021 à janvier 2023, avec un début d'activité du restaurant en septembre 2022. Il a ensuite rappelé l'engagement des différents partenaires qui ont investi pour cette réalisation d'un montant total de 1 300 000 € TTC. Les travaux ont été subventionnés à 80% : 362 000 € de l'Etat / 300 000 € de la Région / 154 000 € du Département / 24 000 € du SDE / 20 000 € de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche. Il a souligné l'engagement professionnel mais aussi financier des gérants, Coralie et Sébastien BUZZI.



## EN BREF

# Les réunions du conseil municipal

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2023

### ACHAT BAIL DU CAMPING

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de la SARL LAUBE, représentée par Mmes NURY Naïs et Nelcya, gérantes du camping de Cros de Géorand suite au décès de leur papa, M. Bernard NURY.

La SARL LAUBE propose à la Commune de Cros de Géorand l'achat du bail commercial de gérance du camping avec la licence IV et une liste de mobilier et matériel selon un inventaire fourni dans la proposition.

L'offre de départ proposée par la SARL LAUBE était de 220000€. Après négociation avec Monsieur le Maire, la commune et la SARL LAUBE se sont mis d'accord pour un montant de 130 000 €.

*Nous rendons hommage à Bernard NURY, ancien gérant du camping.*



### ZAER - ZONE D'ACCELERATION D'ENERGIES RENOUVELABLES

La Loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables promulguée en Mars 2023 prévoit la



mise en place de zones d'accélération des ENR selon le guide à destination des élus locaux du Ministère de la Transition Energétique.

Après la tenue de deux permanences publiques et une discussion à l'ordre du jour du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de retenir comme Zone d'Accélération des Energies Renouvelables sur la commune de Cros de Géorand les zones où des énergies renouvelables existent déjà. C'est-à-dire la zone actuelle où se situent les éoliennes et leurs installations, le terrain où se situent les panneaux photovoltaïques à La Palisse, mais aussi les zones où des projets sont en cours de procédures administratives comme l'ancienne carrière en limite d'Usclade et Rieutord ainsi que les bâtiments communaux qui pourraient recevoir, dans le cadre de réhabilitation ou de constructions futures, des toitures photovoltaïques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'ensemble de la Zone d'Accélération des Energies Renouvelables de la commune.

### TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE accord-cadre à bons de commande Groupement de commande Montagne Nord

Une réunion de travail avec les représentants des communes s'est tenue en mairie de Cros de Géorand le 14/12/2023 pour préparer l'appel d'offres concernant l'accord-cadre pour travaux de voirie communale afin de choisir l'entreprise répondant aux critères fixés par le règlement de la consultation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise SATP pour le montant de : 854 072,50 € HT soit 1 024 887,00 € TTC.

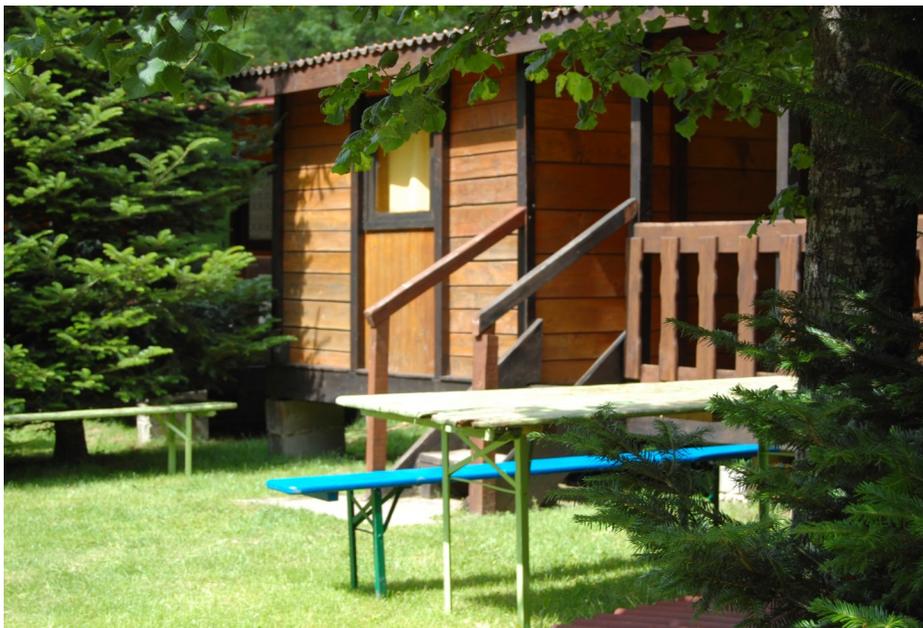
### PNR Monts d'Ardèche



La contribution communale 2023 pour adhérer au syndicat mixte du PNR des Monts d'Ardèche s'élève à 1081.08 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable et autorise d'inscrire cette dépense au budget.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2024



#### ACHAT BAIL DU CAMPING

Suite à la délibération prise à l'unanimité lors du conseil municipal du 30/12/23 concernant la vente du bail

commercial du camping de Cros de Géorand, il apparaît nécessaire de préciser que cette acquisition se fait dans le cadre d'une intervention

économique afin d'assurer le maintien des services pour la satisfaction des besoins de la population en milieu rural.

L'initiative privée restant défailante ou absente, la commune peut dans ce cadre, bénéficier d'une exonération des droits de mutation.

Depuis le décès de M. NURY, il apparaît qu'il n'y a plus de gestionnaire sur place comme le précise d'ailleurs l'arrêté préfectoral d'ouverture, et que sans présence, la fermeture du camping est inévitable. L'initiative privée est donc défailante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la présente délibération, et sollicite une exonération des droits de mutation, pour l'acquisition du bail commercial du camping.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2024

#### VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS VALIDATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Marie TAULEIGNE valide les comptes présentés pour l'exercice 2023.

##### Section de fonctionnement

Dépenses : 422 343.56 €

Recettes : 817 430.61 €

Excédent : 395 087.05 €

##### Section de investissement

Dépenses : 790 207.87 €

Recettes : 422 343.56 €

Déficit : 367 864.31 €

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 395 087.05 € est reporté de la façon suivante :

367 864.31 € en investissement pour couvrir le déficit et le reste à réaliser sur 2023.

27 222.74 € reporté en fonctionnement sur 2024



#### Compte administratif du multi-commerce

Cumul des dépenses de fonctionnement : 431 017.67 €

Investissement cumulé : 435 147.30 €

#### Affectation du résultat du fonctionnement (Multicommerce)

Le conseil municipal constatant que le résultat de fonctionnement fait apparaître **un excédent de 4 129,63 €**, décide d'affecter ce résultat en investissement pour 2024.

## ACTUALITÉ MUNICIPALE

### Compte administratif – service eaux et assainissement

Le conseil municipal valide les résultats suivants :

Pour la section investissements

Dépenses : 41 682,36 €

Recettes : 29 688,53 €

Déficit : 11 993,83 €

Le reste à réaliser en investissement s'élève à 139600€ soit un total de dépenses ou déficit de 151593,83€

Pour la section de fonctionnement

Dépenses : 24 331,45 €

Recettes : 39 110,93 €

Résultat : 14 779,48 €

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 14 779,48€ est reporté à la section investissements.



### ADHESION À LA FEDERATION REGIONALE DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR FRHPA Rhône Alpes

Suite à la reprise du fonds de commerce du camping du VAL TAURON, et en vue de son exploitation, sur proposition de M. le Maire, le conseil

municipal valide d'adhérer à la Fédération Régionale de l'hôtellerie de plein air (FRHPA Rhône Alpes).

Cet organisme permet de faire bénéficier la commune de conseils juridiques et d'informations relatives à la gestion d'un camping.

### MISE EN PLACE DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT

Selon le décret n° 2023-1006 du 31/10/23 portant sur la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la fonction publique territoriale, le conseil municipal décide d'instaurer la prime de pouvoir d'achat et d'adopter les modalités de mise en œuvre pour nos agents communaux.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2024

### BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif présenté par M. le Maire pour l'exercice 2024. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à **1 393 865,79 €**

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses

Charges à caractère général : 193 300,00

Charges de personnel : 143 000,00

Atténuations de produits : 62 411,00

Charges de gestion courante : 47 824,00

Org regroupement : 1 100,00

Charges financières : 6 980,00

Virement section d'investissement : 153 347,74

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 26 443,00

**Total dépenses : 634 405,74**

##### Recettes

Atténuations de charges : 16 000,00

Produits des services, du domaine, vente : 12 443,00

Impôts et taxes : 464 955,00

Dotations et participations : 76 622,00

Autres produits de gestion courante : 37 163,00

Résultat de fonctionnement reporté : 27 222,74

**Total recettes : 634 405,74**

#### Section d'investissement

##### Dépenses

Subventions d'équipement versées : 40 000,00

Immobilisations corporelles : 412 180,74

Emprunts et dettes assimilées : 74 464,00

Solde d'exécution section investissement : 232 815,31

**Total dépenses 759 460,05**

##### Recettes

Subventions d'investissement : 36 075,00

Emprunts et dettes assimilées : 144 557,00

Dotations, fonds divers et réserves : 31 173,00

Excédents de fonctionnement capitalisés : 367 864,31

Virement de la section de fonctionnement : 153 347,74

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 26 443,00

**Total recettes : 759 460,05**

### BUDGET PRIMITIF DU MULTI-COMMERCE

M. le Maire présente le rapport général pour le budget primitif de l'exercice 2024 du multi-commerce. Ce budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de **463 964,30 €** est adopté par le conseil municipal:

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses

Charges à caractère général : 4 573,33

Charges financières : 6 000,00

Virement section d'investissement : 3 426,67

**Total dépenses : 14 000,00**

##### Recettes

Dotations et participations : 5 500,00

Autres produits de gestion courante : 8 500,00

**Total recettes : 14 000,00**

#### Section d'investissement

##### Dépenses

Immobilisations en cours : 3 534,00

Emprunts et dettes assimilées : 314 817,00

Solde d'exécution section investissement : 131 613,30

**Total dépenses : 449 964,30**

##### Recettes

Subventions d'investissement : 442 408,00

Excédents de fonctionnement capitalisés : 4 129,63

Virement de la section de fonctionnement : 3 426,67

**Total recettes : 449 964,30**

## ACTUALITÉ MUNICIPALE

### BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2024 pour le service eaux et assainissement de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses avec un montant de **653 813,83 €**

Le conseil municipal adopte le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses

Charges à caractère général : 5 000,00  
Charges de personnel : 4 000,00  
Atténuation de produits : 1 345,00  
Charges financières : 1 742,00  
Virement section d'investissement : 11 742,00  
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 127,00

**Total dépenses : 38 956,00**

##### Recettes

Vente produits fabriqués, services : 19 280,00  
Subvention d'exploitation : 5 000,00  
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 14 676,00

**Total recettes : 38 956,00**

#### Section d'investissement

##### Dépenses

Immobilisations en cours : 580 000,00  
Emprunts et dettes assimilées : 8 188,00  
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 14 676,00  
Solde d'exécution section investissement : 11 993,83

**Total dépenses : 614 857,83**

##### Recettes

Subventions d'investissement : 511 120,00  
Emprunts et dettes assimilés : 61 676,35  
Dotations, fonds divers et réserves : 0 393,00  
Excédents de fonctionnement capitalisés : 14 799,48  
Virement de la section de fonctionnement : 11 742,00  
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 127,00

**Total recettes : 614 857,83**

#### TAUX D'IMPOSITION 2024

Le conseil municipal après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2024 à chacune des taxes di-

rectes locales, décide à l'unanimité de retenir les taux portés au cadre 1 de l'état intitulé "état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024", soit :

- taxe foncière (bâti) : 25,77 %
- taxe foncière (non bâti) : 49,77 %
- taxe d'habitation : 3,43 %

#### ETAT D'ASSIETTE COUPES DE BOIS - FORET COMMUNALE

Parcelles concernées :

5a, 6 et 7a, 8a, 9a, 15 et 16

le Maire donne lecture du courrier de M. FONTON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoier en 2025 relevant du régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2025. Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois, soit la vente sur pied et précise que les coupes de bois présentes à l'état d'assiette de 2025 sont avancées à 2024 en raison de la casse provoquée par la

tempête de mars 2024.

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité. Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente. Monsieur le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles concernées.

#### ETUDE CAMPING - SUBVENTION REGION

Suite à l'acquisition du bail du camping M. le Maire informe le conseil municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes propose de financer à hauteur de 50 % les études de faisabilité pour la mise aux normes et mise en service du camping (nombre d'emplacements, investissement, études financières, prévisionnel ...). Plusieurs bureaux d'études spécialisés dans le tourisme seront sollicités afin d'obtenir des devis de projets ou étude de faisabilité.



Le conseil municipal valide la proposition de lancer une étude de faisabilité pour le camping, et une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés dans le tourisme. Le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes de 50 % du montant de la prestation.

## TRAVAUX D'EAU - DEMANDE DE FINANCEMENT AU DEPARTEMENT

Vu le projet de programme de résilience 2023/2024 établi avec l'agence de l'eau Loire Bretagne validé en conseil municipal, le conseil municipal à l'unanimité valide la réalisation des opérations prévues en sus du financement de l'Agence de l'Eau et le financement du Département de l'Ardèche.



Opérations	Montant HT prévisionnel	Sub Agence Eau Loire Bretagne	Sub DETR	Sub Département
Schéma général Eau et mise à jour du schéma d'assainissement	40 000 €	28 000 € 70 %	4 000 € 10 %	0
Pose de compteurs de production, vannes de sectorisation, télégestion, autopurge hiver, compteurs bâtiments communaux	130 000 €	91 000 € 70 %	13 000 € 10 %	0
Renouvellement canalisation AEP La Palisse partie haute (850 ml)	170 000 €	51 000 € 30 %	68 000 € 40 %	17 000 € 10 %
Plan communal d'économie d'eau (mousseurs cuves) (environ 40 robinets/20 sanitaires/...) et cuves particuliers (100u)	20 000 €	14 000 € 70 %	2 000 € 10 %	0
Pompes doseuses télégestion : 3 pompes par UDI	15 000 €	7 500 € 50 %	4 500 € 30 %	0
Travaux sur les trop-pleins des réservoirs	5 000 €	0	2 000 € 40 %	2 000 € 40 %
PPI à reprendre	60 000 €	0	24 000 € 40 %	24 000 € 40 %
Travaux de mise hors gel traversée d'ouvrages (buse pont La Palisse + canalisation pont Le Cros)	10 000 €	0	4 000 € 40 %	4 000 € 40 %
La Rochette - nouvelle ressource	130 000 €	91 000 € 70 %	0	13 000 € 10 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>580 000 €</b>	<b>282 500 €</b>	<b>121 500 €</b>	<b>60 000 €</b>

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'aide financière du Département et valide le plan de financement :

Ensemble des travaux HT : 580 000 €

### Financements

Subventions Agence de l'eau Loire Bretagne : 282 500 €

DETR : 121 500 €

Département de l'Ardèche : 60 000 €

Emprunt : 116 000 €

### CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le conseil municipal considère qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité avec l'ouverture du camping, il est décidé de créer un emploi non permanent pour faire face au besoin

en partant sur une base de 700 heures sur 6 mois maximum à compter du 3 mai 2024.

### CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE CAMPING

Le conseil municipal valide la proposition faite par M. le Maire de créer un budget annexe pour gérer le camping du VAL TAURON.

Ce budget avec autonomie financière permet la gestion de cet établissement en dépenses et en recettes avec la possibilité que ce budget soit soumis à TVA.

## ASSOCIATIONS & INFOS PRATIQUES

### La Truite Capricieuse



Le samedi 4 mai 2024, l'AAPPMA La Truite Capricieuse n'a pas dérogé à son traditionnel casse-croûte campagnard offert à l'ensemble des pêcheurs, famille et amis.



### Le Comité des Jeunes



Le samedi 8 juin, les jeunes ont représentés les couleurs de Cros de Géorand en participant à l'inter-village au Monastier-sur-Gazeille.

### L'ACCA, La Sainte Hubert des Hautes Terres

Le samedi 15 juin, les chasseurs se sont retrouvés avec leurs conjointes dans la région de Tain l'Hermitage. Dégustation de vin et petite balade en train dans les gorges du Doux pour finir la journée à la cité du Chocolat Valrhona.

Une journée agréable pour partager et se retrouver entre amis, jeunes et moins jeunes !



### Les Crouseillous



Sortie du samedi 15 juin, les Crouseillous après une balade autour du Mont Gerbier ne se refusent pas un petit réconfort toujours dans la bonne humeur !

### Le Comité des Fêtes

Le samedi 22 juin, le conseil d'administration du comité des fêtes s'est réuni dans l'après-midi pour préparer les statuts et élire son bureau :

- Président : Etienne LITOT
- Vice-président : Frédéric TASSIN
- Secrétaire : Lidwine VOLLE
- Trésorière : Sonia ROUX

Le bureau prévoit d'ores et déjà d'organiser un repas maoche fin octobre ou début novembre, de relancer le repas inter-génération et reconduire la soirée autour du feu de la Saint Jean.

Le samedi 22 juin en soirée, vous étiez nombreux à venir partager un moment agréable et festif autour du feu de la Saint Jean.



### École primaire de St Cirgues

Comme chaque année l'école primaire de Saint Cirgues récompense le travail accompli des élèves qui s'apprêtent à rentrer au collège.

Cette année étaient mises à l'honneur :

- Jade FONTAINE
- Laura BUZZI

Toutes nos félicitations !



## CALENDRIER DES ANIMATIONS PROPOSEES PAR LA BIBLIOTHEQUE

### Vendredi 2 août - 18h

spectacle en plein air, écrit et réalisé par l'artiste **Marion FAYOLLE**, suivi d'une séance de dédicace de ses ouvrages.

Buvette & sandwiches sur place pour une ambiance estivale.

### Samedi 24 août - 11h

Vernissage de l'exposition de photos anciennes (les chaumières & les habitants de Cros de Géorand & des alentours).  
Exposition réalisée par l'historien **Robert LAURENT** (70 photos à découvrir pour cette fin d'été et ce début d'automne).

### Mais aussi...

La bibliothèque aura le plaisir d'accueillir :  
- **Laurent HAOND**, historien du plateau ardéchois, pour une conférence sur le château de Cros de Géorand  
- **Natacha ROUX**, romancière du plateau ardéchois pour la présentation de son premier roman.

***Vous aurez connaissance des dates de ces futurs évènements par affiches et sur le site internet de la commune.***

# L'actualité de la commune



## 8 & 9 Décembre 2023

### Téléthon

Les animations du téléthon ont commencé le vendredi soir par un concours de belote organisé au Roux. Puis le samedi en journée une randonnée au départ de Saint-Cirgues-en-Montagne avec une arrivée au Béage. Et le samedi soir les participants ont partagé un repas au Béage.

## 16 Décembre 2023

### Marché de Noël

Pas de chichi et pas en grande pompe ! Non, tout simplement des artisans, des producteurs locaux, de petites mains venues affronter le froid pour proposer leurs confections et leurs bons produits aux habitants du plateau ardéchois. Ils étaient une trentaine, animés par le plaisir de prendre part au marché de Noël.



## 16 Décembre 2023

### Concert de la chorale « Résonance ».

Une quarantaine de choristes est venue avec plaisir donner un concert à l'église. La cheffe de chœur, Thérèse LHERMET l'a certifié en préambule : « tous apprécient l'accueil des gens d'en haut ». Une belle réussite pour cet événement porté par la communauté de communes, l'association Oc.n.folk et la commune de Cros de Géorand.



## 27 Janvier 2024

### Les Vœux du maire.

Sébastien PRADIER et ses conseillers avaient invité les habitants à la cérémonie des vœux.

En préambule, le Maire a tenu à saluer Eric GOUVERNET, un crouseillous qui, le jour même, se voyait octroyer le grade de chef de centre des Sapeurs Pompiers de Saint Cirgues.

Puis, il a retracé la chronologie de l'année 2023 (l'ouverture complète du commerce Le Géorand - chambres d'hôtes comprises, la fête de d'Agriculture départementale, la fête annuelle du 15 août, le dossier du captage d'eau à la Rochette, ...). Il a donné les perspectives 2024 (un budget augmenté de voirie communale, la bonne gestion de la zone humide des tourbières du Montfol, des défibrillateurs neufs à La Palisse, la pose des numéros de rues, l'arrivée de la fibre optique, l'achat du second tracteur de déneigement, ...). Et une vue à plus long terme (le camping, le Plan Résilience de l'Eau, le dispositif d'Etat « Village d'Avenir », l'agrandissement du cimetière, la création d'un gîte pour 10 personnes, la création d'un comité des fêtes, l'accueil de la fête du Fin Gras, ...). L'assemblée a écouté avec attention. Puis est venu le temps des échanges conviviaux avec un apéritif dînatoire.



## 25 Février 2024

### La Truite Capricieuse, Assemblée Générale

Juste avant l'ouverture de la saison de pêche (samedi 9 mars), l'AAPPMA s'est réunie pour son assemblée générale annuelle.

Vingt et une personnes ont participé.

Sébastien PRADIER, maire, et Serge MOUYON, administrateur de la fédération de pêche de l'Ardèche, étaient présents.

## 19 Mars 2024

### Commémoration guerre d'Algérie

Pour cette journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, le choix avait été fait de se recueillir au cimetière du village devant les sépultures de Roger BREYSSE & Léopold ARCIS.



# 20 Avril 2024

### Marché de produits Locaux

Les producteurs locaux ont rejoint la place de Cros de Géorand avec l'arrivée des beaux jours. Chaque samedi matin et ce jusqu'au 12 octobre, vous retrouverez le stand de fruits et légumes du « Géorand », Maud ERTLE et ses fromages de brebis, Jérémy OMONT et ses fromages de chèvres, Romain MAHISTRE (enfin sa compagne Virginie) et ses bières, mais aussi Tania RIPPERT pour prendre vos commandes de travaux de couture et réaliser vos cadeaux, Lucile TREHOUL pour vos plants de potager, ...



# 27 Avril 2024

### Comité des Fêtes

Plusieurs personnes se sont portées candidates pour animer un comité des fêtes, de gauche à droite entourant le maire Sébastien PRADIER, voici le tout nouveau Comité des Fêtes :

David TEYSSIER,  
Manu USALA,  
Etienne LITOT,  
Emilie ALLEGRE,  
Marie Hélène MOULIN,  
Frédéric TASSIN,  
Béatrice FERLIN,  
Sonia ROUX,  
Lidwine VOLLE.



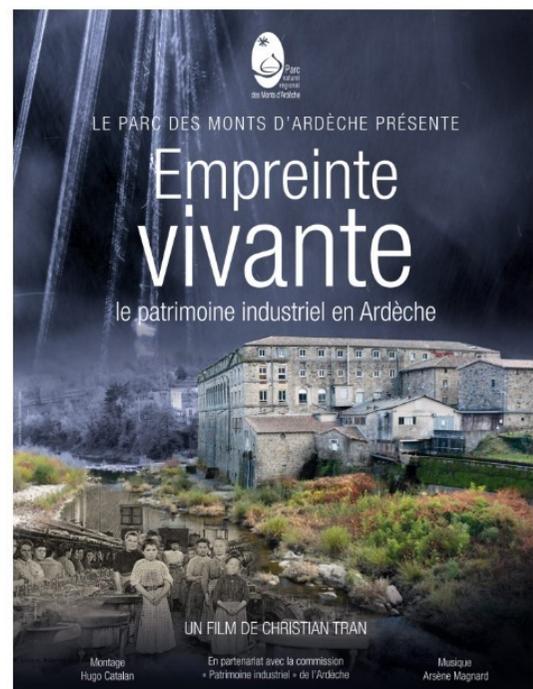
# 4 Mai 2024

### Cinéma

**Le film "Empreinte Vivante, le patrimoine industriel en Ardèche" a été projeté sur grand écran en présence du réalisateur, Christian TRAN.**

Ce documentaire réalisé en 2021 invite à une traversée de l'Ardèche, entre architecture industrielle emblématique et savoir-faire ; un voyage à la rencontre d'aventures humaines et de vestiges méconnus, jusqu'au temps présent du renouveau.

70 personnes ont apprécié cette soirée cinéma initiée par la commune de Cros-de-Géorand et portée par l'association les amis du PNR des Monts d'Ardèche.





## 23 Mai 2024

### Conférence EDF

« C'est quoi le complexe hydroélectrique de Montpezat ? »

La centrale hydroélectrique EDF produit chaque année l'équivalent de la consommation électrique de 40 % des habitants de l'Ardèche. Mise en service en 1954, EDF célèbre cette année ses 70 ans.

70 personnes venant du plateau ardéchois mais aussi de Lozère et de Haute-Loire, ont découvert les ouvrages de génie civil hors du commun, leur fonctionnement et leur rôle dans le soutien d'étiage de l'Ardèche, avec les membres de l'équipe EDF Hydro Loire-Ardèche.

## 1<sup>er</sup> Juin 2024

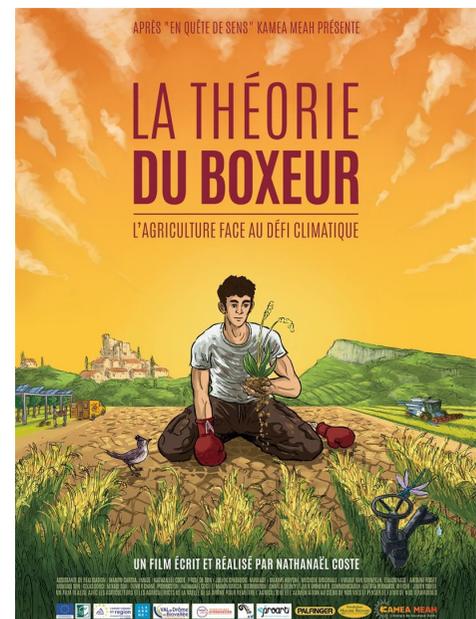
### Cinéma au village

Le documentaire "La théorie du boxeur" explore la façon dont les agriculteurs et les alimentaires s'adaptent aux enjeux climatiques, économiques et sociaux de leur époque (vagues de chaleur, sécheresses, gels tardifs ou animaux ravageurs, ...).

Le réalisateur, Nathanaël COSTE, enquête dans la vallée de la Drôme pour comprendre.

A l'issue de la projection Cécile SAVIN a proposé aux vingt-cinq personnes présentes un temps d'échange.

Cette soirée a été programmée dans le cadre de l'action « cinéma au village » en partenariat avec la Maison de l'image et la commune de Cros de Géorand, avec le soutien du Département de l'Ardèche.



## 9 Juin 2024

### Elections européennes

Les Français et les Françaises ont élu les 81 députés français du Parlement européen.

Dans notre commune :

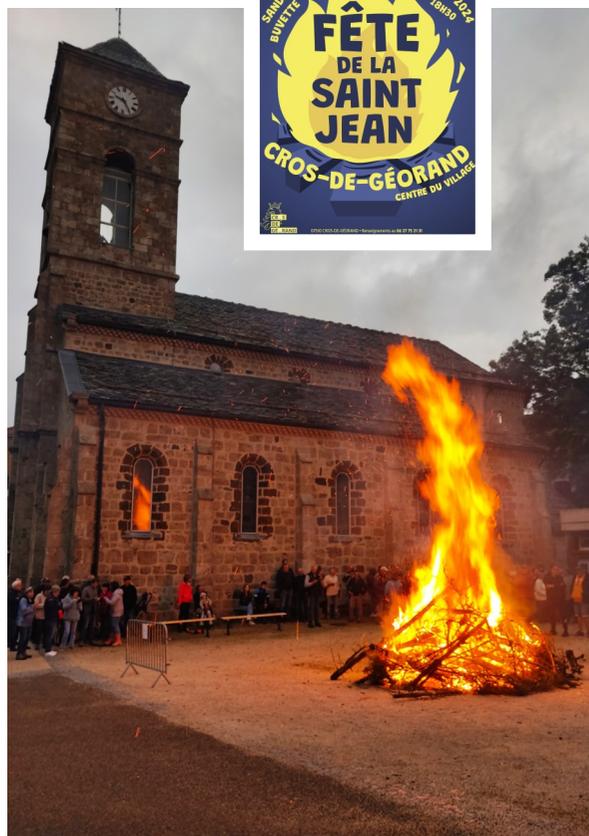
- Inscrits : 191
- Votants : 132 soit 69,10 %
- Exprimés : 126
- Nuls : 6



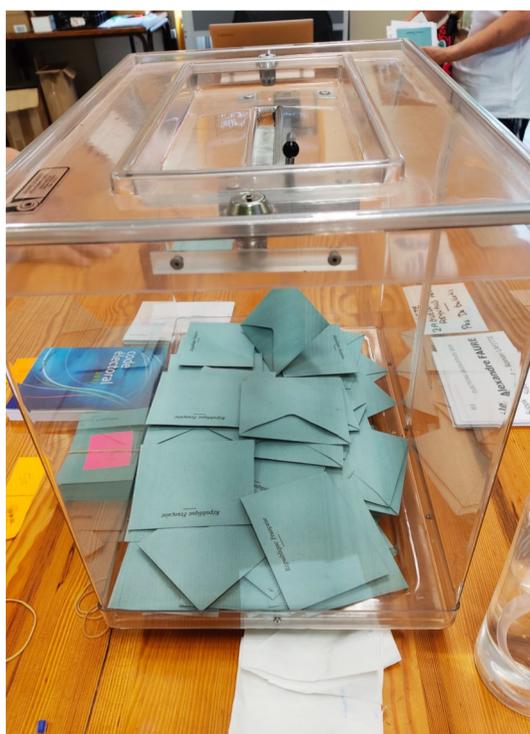
# 22 Juin 2024

### Fête de la Saint Jean

Le tout nouveau comité des fêtes de Cros de Géorand a invité les habitants à renouer avec cette tradition ancestrale qui fêtait la lumière et l'arrivée de l'été. Environ 120 personnes se sont réunies autour d'un magnifique feu. Dans la chaude lumière des flammes ils ont profité de la buvette et du barbecue installés pour cette soirée toute en musique. Eclats et scintillements jusque tard dans la nuit. ...



*Pour les amoureux,  
le fait de sauter par-dessus le feu préserverait  
leur amour pour toute l'année !*



## 30 Juin & 7 Juillet 2024

### Elections Législatives

Résultats du 1<sup>er</sup> tour :

inscrits 191 - votants 141 (soit 74%) - blancs 1 - nuls 2  
nombre d'abstentions 50 - exprimés 138 avec (pour les trois premiers) :  
65 voix pour Fabrice BRUN  
36 voix pour Cyrille GRANGIER  
20 voix pour Florence PALLLOT

Résultats du 2<sup>ème</sup> tour :

inscrits 191 - votants 153 (soit 80,10%) - blancs 1 - nuls 2  
nombre d'abstentions 38 - exprimés 150 avec :  
82 voix pour Fabrice BRUN  
46 voix pour Cyrille GRANGIER  
22 voix pour Florence PALLLOT





# Le rôle d'une conseillère municipale

## Mais qui es-tu Christine ?

➤ Je suis albenassienne, ma famille est ardéchoise depuis ... toujours ! J'ai 64 ans, une fille, Bérengère, mon mari a trois enfants et trois petits enfants. Nous sommes à Cros de Géorand depuis 2013.

## Qu'est-ce qui t'attache à la commune du Cros ?

➤ Les Crouseillous bien sûr, on nous a tellement bien accueillis, que nous sommes restés ! Ceci dit, mon nom de jeune fille étant CHAREYRE, je suppose que je dois avoir des racines par-ci, par-là !!!

## Quels ont été tes engagements ?

➤ Je dois reconnaître que je suis une novice ! Par le passé, j'ai fait partie du comité des fêtes de la commune d'Ucel, ainsi que de celui de la commune d'Aubenas. Mais pas plus ! Donc aucune expérience ...

## Quelles connaissances as-tu de la commune du Cros de Géorand ?

➤ Petite, comme beaucoup d'Albenassiens, et d'Ardéchois du Sud, quand il faisait trop chaud en bas, nous venions passer la journée sur « le plateau » ! Mais je la découvre tous les jours un peu plus, grâce au Conseil municipal à travers les dossiers que nous abordons et aussi avec le groupe de marche de Bernadette ROCHE qui nous fait sillonner tout « le plateau » une fois par semaine.

## Qu'est-ce qui t'a motivé pour rejoindre la liste conduite par Sébastien PRADIER ?

➤ Sans tomber dans les clichés, le maire idéal n'existe

pas, mais Sébastien connaît la réalité du terrain, c'est un Crouseillou, il s'investit dans la commune depuis longtemps. Il sait appréhender la situation locale avec lucidité, faire le bon constat et apporter les bonnes solutions. Il administre la commune en « bon père de famille », il fait des choix et arbitre entre plusieurs options. Faire le bon constat pour apporter les meilleures solutions, ou du moins essayer n'est pas une chose facile.

Alors quand Sébastien m'a proposé de faire partie de cette aventure, en rejoignant sa future équipe, je me suis dit que je pouvais peut-être apporter ma pierre à l'édifice, dans une « autre vie » j'ai été graphiste, ça peut servir !

## Comment envisages-tu ton rôle d'élu dans les années à venir ?

➤ Continuer à dynamiser la commune bien sûr, avec l'équipe municipale, nous ne manquons pas d'idées ! Le « conseil » est composé de personnes ayant des compétences très différentes mais complémentaires ce qui nous permet d'envisager beaucoup de projets ! Ils ne se concrétiseront pas tous, mais j'espère que certains se réaliseront, nous ne manquons pas d'imagination ...

## Quelles ont été tes premières missions lors de ta prise de fonction ?

➤ Le bulletin municipal !  
Le précédent avait un contenu très intéressant, mais je pensais qu'on pouvait l'améliorer en le faisant grandir avec de nouvelles rubriques, le faire évoluer, je pense que celui que nous proposons deux fois par an répond aux attentes des Crouseillous. Mais on peut toujours mieux faire !

## PORTRAIT

➤ Les gîtes municipaux, nous les avons relookés afin de les rendre plus agréables, plus « cocooning », bref plus chaleureux ! Je pense que la « déco » n'est pas seulement quelque chose de futile, rendre un endroit agréable à vivre pour moi, c'est normal ...

➤ Le projet du « Géorand », qui était dans notre profession de foi, m'a tout de suite emballé ! Retrouver un endroit convivial, le « bistrot du village » qui serait un point de rencontre, c'était un défi à relever !

Quand nous venons le week-end ce que je trouvais agréable, c'était la convivialité ambiante, on faisait partie du village, et c'est naturellement que j'ai eu envie de m'investir !

### Qu'est-ce qu'il te semble important de maintenir à Cros de Géorand et quel projet te tient particulièrement à cœur ?

➤ La convivialité ! L'entraide, la qualité de vie, ça peut faire cliché, mais c'est quelque chose de précieux, qui s'est perdu dans beaucoup d'endroits et qui fait que quand je devrais partir, cet endroit et les gens me manqueront.

➤ Un des prochains projets sera le Camping que la commune a acquis au printemps, mais il y a aussi le nouveau gîte de La Palisse, et soyons optimiste ... Il faut toujours avoir de nouvelles idées !

### Quels sont pour toi, les points de vigilance ?

➤ Préserver la qualité de vie de notre commune. La difficulté est de trouver un juste équilibre entre le tourisme, le développement économique et la vie au quotidien. Personne n'a envie que notre commune ressemble à Disney Land, aux gorges de l'Ardèche en été ou à Saint-Tropez !!! Donc soyons vigilants, et favorisons un tourisme raisonné et raisonnable.

### Quel conseil donnerais-tu à un jeune qui souhaite s'engager dans la vie locale ?

➤ Il faut être motivé, ne pas attendre de remerciements, savoir qu'on va être critiqué quoi qu'on fasse ou ne fasse pas ! On ne peut pas plaire à tout le monde ! Mais au final c'est enrichissant, voir que ce qu'on fait en équipe profite à tous, ce n'est que du bonheur qui fait oublier toutes les critiques !!!

Alors, je ne peux que conseiller d'y aller, je n'avais aucune expérience d'élue, mais ceux qui en ont la partagent et on apprend chaque jour. Il faut s'efforcer de savoir écouter et apprendre l'humilité.

*« Dans la vie on ne fait pas ce que l'on veut mais on est responsable de ce que l'on est ».*

**Jean Paul SARTRE**



L'accueil au camping municipal Le Val Tauron de Cros de Géorand, sera assuré par Elena STECHENKO durant la saison 2024.



### Ode au Cros

*C'est dans ce beau village  
Perdu dans la montagne  
Que je vais chaque été*

*Où il y a ces beaux plateaux verts  
Recouverts de blanc en hiver*

*Quand arrive le tonnerre  
Ce son que j'aime tant  
Je respire ce bon air  
Dont je raffole tellement*

*Allongée dans ma tente  
J'aime contempler les étoiles  
Discuter de ma vie avec mes amis  
Et rire jusqu'à l'aube sous la toile*

*Et quand il faut repartir  
Je dis au revoir à ce village  
Avec une seule envie : revenir !*

**Louise MARQUEZ-MOULIN (14 ans)**

# Un château à Cros de Géorand au Moyen Age ...

Pour ces pages de la rubrique histoire, nous remercions sincèrement M.Laurent HAOND qui nous a autorisé à publier son excellent article rédigé en 2014 pour les cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent - article paru dans le N° 123 des cahiers MATP.

Cet article vous est proposé dans son intégralité. Une première partie a été diffusée dans le bulletin municipal n°31 paru en décembre 2023.

Voici, la seconde et dernière partie.

**Auteurs :**  
Anne-Marie MICHAUX  
& Laurent HAOND

*A la mémoire de Régis SAHUC qui, le premier, a dressé une histoire du château et de la famille de GEORAND.*

## LA SEIGNEURIE DE GEORAND, SON ORGANISATION ET SON RÔLE DANS LA MONTAGNE DU VIVARAIS

### Les mandements de Géorand

Les premières mentions du mandement de Géorand apparaissent au XII<sup>ème</sup> siècle. C'est dans ce ressort territorial associé au château que le seigneur exerce les droits liés au ban et particulièrement la haute justice.

Le mandement de Géorand était beaucoup plus étendu que la paroisse du Cros de Géorand. Au XIII<sup>ème</sup> siècle, il est entouré par les mandements des Eperviers, du Béage, de Montpezat, du Roux, de Burzet, de Lafarre et par deux mandements issus des terres de Géorand transmises aux cisterciens : Le Bleynet et Le Goudoulet.

Au XV<sup>ème</sup> siècle apparaissent les haut et bas mandements de Géorand, conséquence de l'alliance de Soubrey, de Trau et Géorand qui dépendent de la même cour de justice. Avec le bas mandement de Géorand se pose la question du château de Trabe qui se trouve associé à celui de Géorand et de Soubrey.

Le château de Trabe ou de Trau est resté longtemps mystérieux : il avait

### Mandement :

En France le terme mandement désigne dès le XI<sup>ème</sup> siècle un territoire nouveau qui s'est formé autour de châteaux à motte élevée par l'aristocratie rurale à la suite de la défaillance du pouvoir central. Le mandement deviendra au fil du temps une circonscription administrative à part entière et s'impose en tant que moyen de **localisation géographique**.

Aujourd'hui, le terme mandement signifie : Ordre écrit, instruction formelle émanant d'une personne qui a autorité et juridiction.

intrigué le vicomte de Montravel comme Régis SAHUC. Nom éponyme des seigneurs de Soubrey, il était difficile à localiser.

**Eponyme** : signifie "qui donne son nom à". Il peut désigner une personne, une chose ou une œuvre qui a donné son nom à quelque chose.

## HISTOIRE

Le registre de la cour de justice de Géorand donne un premier indice pour le situer : le 20 mai 1502, les hommes de Trabes convoqués au château « *apud castrum de Trabe domini mei Gieurandi* » pour entendre les édits pénaux, sont les habitants des lieux de : Vente, La Moline, Bois-sandroux, Chanteloube, Le Pin et Gramayse.

Un second indice provient d'un inventaire des *châteaux, terres et seigneuries et directes de la mouvance du seigneur comte de Montlor en Montagne* qui contient la reconnaissance par noble François Itier, seigneur du Trau, en 1540 de « *la moitié du château, maison et fort de Lafarre sive du Trau* » comme l'avaient déjà fait Pons de Trabe en 1352 et Godefroy Itier en 1492. Il s'agissait donc d'une co-seigneurie du château de Lafarre, connu actuellement sous le toponyme de Tour de Mariac. C'est à ce titre que Pons de Trabe fait un don à l'église Saint-Arthème de Lafarre dans son testament.

La cour de justice et les assises se tenaient régulièrement dans le château de Géorand. Les archives de l'Ardèche conservent un rare témoin de la procédure judiciaire en cette fin de Moyen Age, un registre de cette cour tenu par son scribe Sébastien Camuson.

Le **dominium** « domaine, domanialité », est le nom de différents concepts en droit romain puis dans le droit de la féodalité, qui ont en commun l'idée de domination d'un maître sur un sujet ou un objet.

### L'exercice du dominium dans le mandement du château de Géorand

La terre du mandement était divisée entre :

- la réserve seigneuriale (bois, rivière, etc.)
- les communaux (pour lesquels les habitants du mandement feront de perpétuelles revendications).
- Et les tenures (terres louées aux paysans).

données pour l'essentiel en baux à nouvel acapt ou emphytéoses perpétuelles dans lesquels le seigneur conserve le domaine direct ou dominium après transmission aux emphytéotes (loueurs) du domaine utile moyennant le cens (redevance annuelle due par le tenancier au seigneur. Le cens était en principe fixe et perpétuel et pouvait être en argent ou en nature). Les terriers qui se trouvaient encore au château de Soubrey en 1689 ont brûlé à la révolution, une liève de 1605 témoigne encore du prélèvement des recettes du mandement.

Une **liève** est un document sur lequel sont inscrits des extraits d'un livre terrier d'une seigneurie et servant de mémoire au seigneur ou à son receveur, pour faire payer les cens, rentes et autres droits seigneuriaux.

Ce document est un instrument de travail pour le receveur des redevances seigneuriales, sur lequel étaient ajoutés en marge, au fil du temps, les mutations intervenues, et, en face des noms, les sommes versées, et les arrrages. Il était l'œuvre généralement de notaires. Il était dressé parfois par le régisseur du seigneur.

Les seigneurs résistèrent longtemps à la taille royale, prétextant que leurs hommes n'étaient taillables que par eux-mêmes. Pour le prouver, le seigneur de Burzet fit procéder à de grandes enquêtes de 1326 à 1345. En 1358, des seigneurs du Velay et du Vivarais firent reconnaître « l'immunité de leurs sujets envers le roi ». Par une Ordonnance

de 1372, confirmée en 1375, Charles V reconnut ce privilège au cent sept nobles du Vivarais et du Velay parmi lesquels se trouvaient Pons de Trau, Imbert de Burzet et le seigneur de Géorand et de Chapdenac contre un don gratuit de 10 000 francs d'or.

La notion de terre taillable, opposée à celle de terre subsidiaire dont les hommes roturiers versent les aides et subsides de guerre imposés par le roi, vient de cette époque. Bien que rapidement obsolète, cette distinction entre terre taillable et subsidiaire persiste pendant tout l'Ancien Régime. En 1760, l'abbé Vénard, curé du Cros de Géorand, distingue encore le mandement de Géorand taillable relevant du seigneur du mandement de Géorand subsidiaire dépendant du prieur.

Les hommes n'hésitaient pas à se déclarer liges, taillables, justiciables et corvéables de leur seigneur pour échapper à la taille royale comme on peut le constater dans les Estimes. Cependant, ils négociaient avec leur seigneur pour limiter l'exercice de ses droits et ne plus être taillables et corvéables à volonté. Les premières chartes apparurent dans les villes du Vivarais au début du XIII<sup>ème</sup> siècle. Autour de Géorand, on peut noter une première négociation dans le mandement des Eperviers en 1313. La charte de Chapdenas est postérieure d'une dizaine d'années à celle de Géorand ; et celles de Montpezat et de Burzet sont postérieures de près d'un siècle. Ces chartes correspondent à une procédure arbitrale destinée à substituer un régime statutaire à l'arbitraire seigneurial, à comprimer les exigences anciennes





Seigneur percevant l'impôt (extrait des *Traité théologiques*).

et à rendre impossible toute exaction nouvelle. Elles témoignent de la capacité des habitants du mandement à s'organiser pour négocier avec leur seigneur et de leur faculté à se réunir pour nommer des représentants susceptibles de faire valoir leurs droits face au seigneur, même en justice.

Le 31 mai 1315, des hommes du mandement : Michel Besson, Jacques Fabri, Pierre Sabi, Petronille de Blaneire, Jean Blaneire, Pierre Benoît de Blaneire, Pierre Pomard, Etienne Serret, Pierre Bon del Moli, Raymond Ronchon, Etienne del Sollier, Guilhelme Chaulet, Pons Sabatier, Laurent Astier, Pierre Astier, Etienne Lombard, Jean Bonnier, Guilhelme Quintio et Guilhelme Motier, se réunissent à Géorand pour nommer leurs représentants. Les cinq procureurs, Jacques del Sollier, Pons Teyssier, Guilhelme del Plo, Etienne Julien et Raymond Sabi avaient également le pouvoir d'agir au nom de Simon Chassat, Michel de Villevielle, Michel Johanni, Pierre Moli, Mathieu Bernard, Petri Ponseti, Pascal de la Chapelle et Pierre son gendre, Vital Chappus, Pons Bastide, Guilhelmi Morelle, Jean La Roche, Guilhelme Chasot, Jean del Suc, Etienne Tene-tet, Guilhelme Astier del Monier, Pierre Damien, Guilhelme del Suc, Pierre Lordin, Martin del Moli, Guilhelme du Lac, Pierre de Roche, Etienne Lombard, Pierre Bannet et Jacques Johanni, en son nom et comme tuteur de Jean Vital son neveu.

## Le 1<sup>er</sup> juin 1315 à Géorand, convention concernant la taille.

Les procureurs et le seigneur de Géorand, pour mettre fin au conflit qui les oppose, se soumettent à la sentence arbitrale de Bertrand de Chanaleilles, bailli du Vivarais et d'Hugues de Talaron :

- La taille à volonté, contribution due par les habitants en échange de la protection du seigneur, est convertie en taille accensée, d'un montant de 30 livres tournois à verser à la Toussaint à Géorand. Sa répartition devait être faite par quatre ou cinq hommes du mandement. En 1632, l'Advis de la cour de Toulouse n'en modifie pas le montant et demande que sa répartition se fasse comme celle de la taille royale.
- La taille extraordinaire ou au cinq cas est fixée à 25 livres tournois par cas et par an, non cumulables une même année. Au cas où le roi passerait à Géorand. « la tailhie sera augmentée conformément à lad. Sentence arbitrale ». Leur montant n'est pas davantage réévalué en 1632.

## Le 24 juin 1315, à Issarlès, convention concernant les autres obligations.

Les hommes du mandement apportent un rouleau contenant leurs récriminations. Ils s'insurgent contre toutes les *novitates*, nouvelles taxes ou modifications que le seigneur pouvait avoir introduites ; mais ils

acceptent de verser 60 livres tournois au seigneur en contrepartie de la restriction de ses privilèges, dont 55 sont affectés immédiatement au remboursement d'une dette de Béraud Itier envers son beau-père Béraud de Barre.

Les corvées effectuées avec des bœufs, les boyrades, sont limitées à deux par an et les voyages à un par an à Chapdenac ou à Pradelles. Celles de fauchage qui doivent être effectuées uniquement à l'intérieur du mandement, peuvent être converties en un versement de 8 deniers tournois ou en corvée de fannage. Le fouage, impôt prélevé sur chaque feu ou foyer, est fixé à un pain. La liève de 1605 témoigne de tous ces prélèvements : boyrades, ceytorades ainsi que les versements en argent pour la taille ou pour les fenails, en plus des autres redevances stipulées essentiellement en avoine et en seigle.

Les habitants de Géorand peuvent faire pâître leurs bestiaux dans les communaux et prendre le bois nécessaire à leur usage dans tous les bois du mandement.

Le seigneur confirme le droit de pêche dans les « eaux du mandement autorisées » aux habitants et maintient l'interdiction en « eaux fortes » selon les termes de la sentence de 1632 ; en 1503, Godefroy Itier concéda le droit de pêcher dans le Gage et le Tauron à André et Jean Varaud du Poyet contre un cens de douze truites salées de la longueur d'une palme que ses descendants versent toujours en 1605.

Le seigneur doit financer son équipement militaire, payer au juste prix les animaux qu'il fait saisir et surtout faire respecter l'ancienne mesure pogèse (ou du Puy) de Géorand. En 1632, l'installation d'une mesure pogèse étalon en pierre, est demandée. La mesure pranlèse (ou de Pradelles) était parallèlement utilisée dans le mandement comme on peut le noter dans les baux et dans la liève de 1605.

## HISTOIRE

En ce qui concerne l'estivage de troupeaux étrangers dans le mandement, seul le seigneur peut faire venir des cabanes (unité de compte du bétail à l'estive) dans le territoire situé au-dessus du château jusqu'à la rivière du Gage et doit faire fumer les terres avec les vassives (jeunes brebis), les hommes versant le pain aux pasteurs. Par contre les hommes du mandement peuvent faire entrer des troupeaux en estivage, en versant 8 deniers tournois au seigneur pour chaque trentenier de vassives et un demi quintal de fromage pour chaque cabane installée au-dessus du château jusqu'au Gage, 3 deniers tournois pour chaque trentenier de vassives et un carteron de fromage pour chaque cabane établie au-delà du Gage jusqu'au Lac. Cette charte a servi de référence en justice jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, tout particulièrement pour rappeler au seigneur la nécessité de laisser des pâturages communs suffisants dans tous le mandement.



### Hors de la charte

La charte ne réglementait pas tous les droits et revenus du seigneur lié à l'exercice du droit de ban, tels que le droit de mouture ou de péage. Le seigneur faisait proclamer les règlements ou édits pénaux à la sortie de la messe au Cros de Géorand le premier jour de l'année et en mai au

château de Trabe, que signale Sébastien Camuson dans le Registre de la Cour de Justice cité précédemment.

### Le droit de mouture

Les habitants du mandement devaient faire moudre leurs grains au moulin du seigneur, tels que les moulins de La Palisse, des Yssarteaux, de la Rochette, du Lac ou le moulin Saby ou du Poyet sur la rivière Gage ; mais il pouvait accorder des dérogations à certains occupants d'habitations trop éloignées des moulins banaux.

### Le péage d'Usclades

Les péages constituent une extension du pouvoir seigneurial sur la route, qui devient alors un fief pour le seigneur. En contrepartie du prélèvement des péages, le seigneur châtelain devait assurer la sécurité des voyageurs et surtout entretenir les ponts et la route qui pouvaient être endommagés suite aux aléas

par le contrôle des routes ». Le château de Géorand a une position excentrée par rapport à la route de Montpezat au Béage. Celle-ci entre dans le mandement de Géorand après avoir franchi la Loire à Rieutord puis passe par Usclades où un poste de perception est installé. Le fonctionnement de ce péage est établi à Usclades en 1321 par accord entre Béraud Itier et l'abbé de Mazan, cojusticier du lieu. L'abbé, le couvent et leurs successeurs ainsi que tous les donats et convers de Mazan sont exemptés du péage « *quitii et immunes a prestation pedatgii* » qu'ils vendent laine, fromages, animaux, blés, vin ou autres choses. Le péage sera levé par les « *pedatgioribus seu levatoribus pedatgii* » du seigneur de Géorand dans la rue d'Usclades. Ils auront le droit d'avoir une terre pour s'établir. L'abbé ne devant pas les en empêcher mais au contraire leur donner l'investiture. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, le péage d'Usclades prélevait au pont de Rieutord qui devint un poste de perception naturel puisque les marchandises et la plupart des voyageurs l'empruntaient pour traverser la Loire.

Le tiers du péage d'Usclades avait été donné par Hélène de Géorand dans son testament pour célébrer des messes pour elle, son époux Guillaume de Gers, ses parents et tous ses ancêtres au monastère de Mazan ainsi qu'aux prêtres des paroisses du Cros de Géorand, de Saint-Cirgues, Issarlès et Lachapelle-Graillose. Il semble que Pons et ses successeurs n'ont pas payé régulièrement les legs d'Hélène, ce que dénonce Gonet Doron en 1472.

climatiques. A partir du XIII<sup>ème</sup> siècle, il est impossible pour un voyageur de cheminer pendant plus de dix ou quinze kilomètres sur une route sans se voir arrêté par un poste de perception de péage. En tant que seigneur du château de Géorand, Jean Itier contrôle le péage d'Usclades. En effet, une des fonctions du château est d'être un instrument de « *ponctions des flux commerciaux*

Le 9 septembre 1419, Jean, seigneur de Géorand, est en conflit à propos du péage d'Usclades avec Pierre Martin, alias Provensal de Sausses, Guillaume Volle de Belvezet et en leur nom d'autres hommes du mandement de Burzet, du seigneur de Burzet et à son fils Antoine (la procuration est reçue le 7 juin 1419 par maître Pierre Fabri ou de Fabrica) et Pierre Pignon pour les hommes de

la terre qu'il a acquise dans le mandement de Burzet du seigneur de Rochebaron. Le seigneur de Géorand disait qu'il avait le revenu du péage d'Usclades dans le lieu d'Usclades et tout le mandement de Géorand, qu'il avait perçu de tout temps de tous les hommes traversant le lieu d'Usclades et tout le mandement avec leurs animaux et leurs biens. Les hommes et habitants du mandement du château de Burzet avaient cessé et refusé de payer le péage ; le seigneur avait fait saisir les animaux et les biens de ceux qui refusaient de le payer et fait arrêter et enfermer les hommes dans le château de Géorand. Ils se soumettent à l'arbitrage du coseigneur d'Antraigues, Raymond d'Ucel alias Tersel, du damoiseau Audibert de Châteauneuf et de maîtres Gonet de Arcis et Jean Stevenin alias de Saltu d'Aubenas.

Les premiers affermages de péage pour une durée déterminée (trois à six ans en général) n'interviennent en Vivarais qu'à compter de la seconde moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle. Le 24 juin 1494, à Usclades, Godefroy Itier, seigneur de Géorand donne à titre d'arrentement à André Moulin de Rieutord comme le plus offrant les émoluments du péage d'Usclades pour les trois années à venir, à compter de la Saint-Jean, moyennant le prix pour chaque année de 61 livres tournois. En 1516, c'est Jean Chasalon qui est qualifié de levreur du péage d'Usclades. Il était également saumadier (muletier) et aubergiste, propriétaire de l'auberge du Dauphin à Usclades, paroisse de Sainte-Eulalie. En 1689, Marie Haond, veuve de François Charreyre dit Citron d'Usclades occupe le « *péage de Rieutord* ».

Même si le péage était implanté sur la route principale, le seigneur devait implanter des postes de perception sur les routes secondaires qui traversaient son mandement pour exercer un contrôle presque exhaustif sur toutes les marchandises. Ce fût le cas pour la seigneurie de Géorand : un acte d'affirme du péage de

Géorand du 7 mars 1688 indique que « *la levée dudit droit de péage appartenant audit seigneur à cause de ladite baronnie de Giorand qui se prend au pont de Rieutord et ses dépendances que sont la Palisse, le chemin appelé de Loire et autres y abotissant* ». Le chemin de Loire devait être la route Burzet - Le Puy qui traversait les mandements de Burzet, des Sagnes puis du Bleyet avant de se confondre avec la route du Pal près de Ginestous. André Moulin qui en 1494 avait arrenté le péage d'Usclades, décida l'année suivante de sous-arrenter les revenus des postes de perception secondaires de ce

Le tarif du péage d'Usclades ne nous est pas parvenu mais son contenu doit être similaire à ceux de Mézilhac ou Montpezat. Outre les denrées traditionnelles (grains, vins, huile, fromages, sel) on y trouvait aussi des épices, du cuir, des soieries et même du minerai.

Malgré la perception des péages, dont les revenus devaient être dévolus aux réparations des routes et ponts, les hommes du mandement de Géorand furent plusieurs fois condamnés à réaliser ces réparations, ce qui occasionna de nombreux procès entre le seigneur et ses



Corvée de moisson pour des serfs commandés par un ministériel.

même péage : il s'agissait des lieux du Bleyet, de Ligeret et de Sainte-Eulalie traversés par des routes et chemins secondaires. Un autre péage relevant de la seigneurie de Géorand est cité dans un texte de 1689 : il s'agit du péage de Saint-Cirgues, alors géré par un certain Yllaire, du bourg de Saint-Cirgues-en-Montagne. Difficile de dire si ce péage du XVII<sup>ème</sup> siècle n'est qu'un poste de perception complémentaire de celui d'Usclades ou bien si le seigneur de Géorand percevait ce droit sur la route de Montpezat - Pradelles qui passe en effet par Saint-Cirgues. La seconde hypothèse semble plus plausible puisque dès 1288, Béraud Itier, seigneur de Géorand, tenait le chemin et péage de Saint-Cirgues du seigneur de Montlaur qui le tenait lui-même en fief du comte de Valentinois.

sujets. En fait, le seigneur considérerait que ses sujets étaient responsables de l'entretien et des réparations des routes, gués et ponts situés à proximité de leurs maisons, ce qui était de fait assimilable à une corvée. Ce fut le cas en 1497 lorsque les habitants des domaines des quartiers de Clavel, Boifanjoux, Le Mond, La Chaumette, La Tauleigne et Belvesu, du mandement de Géorand, furent condamnés à réparer le pont du Tauron sur la voie du Pal. Estimant être accablés par cette requête, ils firent appel au sénéchal de Beaucaire, à la cour présidiale de Nîmes et même au roi de France et à son Parlement de Toulouse. Quelques années plus tard, le 9 juillet 1503, la cour de justice de Géorand se tint à Malbastit, terroir du Goudoulet, du ressort de Géorand. Selon les édits pénaux, les hommes des quartiers de La Moline, Dison-

## HISTOIRE

nanches, Chaumeilhas, Goudoulet, La Seyte et Malbastit durent réparer la route qui passait près de chez eux : il s'agissait de la route Burzet - Le Puy, dont il a été question plus haut, et de son passage sur la Loire, près du lieu-dit actuel Le Moulin de Bernard, par le biais d'une planche jetée sur le jeune fleuve. Quelques jours plus tard, le 13 juillet, en plus des travaux liés à la planche de la Loire, les mêmes habitants reçoivent l'ordre de réaménager le gué sur le fleuve - *Gua Chanaleyre* -, sans doute endommagé suite aux caprices de la Loire.

La majorité des tenures (terres louées aux paysans) des hauts et bas mandements de Géorand étaient données en emphytéose aux « *habitants et manants* » de la seigneurie. Certains domaines restaient néanmoins sous la gestion directe du seigneur et faisaient l'objet d'arrentement, tous les trois ou six ans comme pour les péages.

**Le bail à rente (ou arrentement), très répandu au Moyen Age, est un mode de concession de la terre intermédiaire entre la vente et la location.**

Un inventaire des biens du seigneur de Géorand, Charles de Rabeau de Givry, en 1689, livre la liste des domaines que le seigneur s'était réservé à proximité du château. Le domaine de Géorand tout d'abord, jouxtant le donjon, dont le rentier était à cette époque un dénommé Robert Falcon. Deux autres exploitations parmi les plus importantes de la Montagne vivaroise, relevaient directement du seigneur de Géorand : il s'agissait de la Tauleigne et de Malbastit, situées au centre de vastes étendues de prairies. Ces domaines faisaient l'objet d'un entretien régulier, à la charge du fermier, mais aussi de rénovations, pour favoriser la rentabilité de ces biens. En 1685, maître Etienne Cordat, charpentier de Goudet effectua des réparations sur la grange de Géorand. La métairie sera d'ailleurs complè-



tement reconstruite en 1745, suite à un incendie : en avril, la charpente est commandée à Jean-Pierre Gleyze, charpentier, pour la somme de 200 livres. En mai, les réparations de structure démarrèrent et Peyrolon, le fermier du moment passa un contrat de prix-fait avec Pierre Fargier, maçon du Chomelix, sous le château, pour construire les portes, les fenêtres et la cheminée pour le prix de 400 livres. Enfin, en juillet de la même année, le fermier compléta la reconstruction par la toiture qui sera couverte de paille, pour le montant de 75 livres. Jean Rochette, intendant du marquis de Vogüe, alors seigneur de Géorand, négocia le contrat avec Jean Gleyze, de la Blameyre, pour « *pailer à paille l'entier couvert à neuf de la grange de Géorand... faire les classous et les poser et mettre le couvert... ou chapeau du couvert, il le couvrira de cheneaux de bois appelé sapin* ». S'il en coûta 75 livres pour la pose de la paille, il fallut encore déboursier 170 livres pour cette dernière, qui fut commandée à douze fournisseurs différents. Originaires des Issartaux, du Plo, du Pin, où le seigle pousse plus facilement que sur les hauts plateaux, ils livrèrent les quintaux de paille à la Palisse d'où ils furent montés à Géorand par les habitants du hameau. En 1689, le domaine de la Tauleigne était géré par Jean Reille et celui de Malbastit par Claude Arcis. Le seigneur possédait également une maison dans le village du Cros de Géorand. En plus de ces do-

maines et du péage de Géorand, prélevé en plusieurs points de la seigneurie, le seigneur de Géorand possédait un droit de pêche dans le lac d'Issarlès et sans doute sur les rivières du mandement ainsi que le port de la Borne, à Issarlès, sur la Loire où un bac existait pour traverser le cours d'eau.

Les chartes du Moyen Age rappellent le souvenir du lignage de Géorand, l'un des plus puissants du Vivarais. Bienfaiteurs de l'Abbaye cistercienne de Mazan, ils furent les seigneurs de la plus grande seigneurie laïque de la Montagne.

De leur château, édifié sur une crête des hauts plateaux, il ne reste plus rien. Quelques textes décrivent cette forteresse battue par tous les vents où des fouilles archéologiques pourraient mettre à jour des structures qui permettraient de mieux comprendre la vie dans un château des hauts plateaux vivarois. Les destins des châteaux de Chapdenac, en haute vallée de l'Ardèche, et de Géorand furent un temps liés au Moyen Age.

A la différence de Géorand, la forteresse de Chapdenac dresse encore d'imposantes ruines couronnées par un des rares donjons ronds du Vivarais. Qui plus est, le chartrier de Chapdenac est conservé en grande partie, gage de nouvelles découvertes inattendues sur l'organisation d'une seigneurie en Vivarais au Moyen Age.

# La recette du Rougail de saucisses de Myriam LAVASTRE



*Une de mes découvertes sur l'île de la Réunion !*

## INGRÉDIENTS

- 1 kg de saucisses fraîches
- 1 gros oignon
- 3 gousses d'ail
- 1 bouquet garni
- 2 cuillère à café de curcuma
- 1 kg de belles tomates (ou 3 boîtes de tomates pelées)
- 1 pincée de piment de cayenne
- 1 piment doux (facultatif)

 40 mn

 7 personnes

 Bon marché

## RECETTE

Faire légèrement bouillir les saucisses dans l'eau, juste pour évacuer l'écume. Couper grossièrement l'oignon, Couper les saucisses en rondelles d'environ 2 cm d'épaisseur. Dans un faitout mettre de l'huile et faire dorer les saucisses avec l'oignon. Ajouter le curcuma pour colorer. Puis ajouter tous les autres ingrédients (y compris l'ail haché et les tomates en petits dés). Faire cuire environ 40 min. en ajoutant de l'eau si nécessaire.

Un plat délicieux à servir avec du riz.

**CE BULLETIN**

**EST UN PEU**

**LE VOTRE**

**N'hésitez pas à envoyer en Mairie votre recette préférée pour la partager avec les habitants de Cros de Géorand. Nous en sélectionnerons une pour chaque parution.**



**14 Août**

**CONCOURS DE PÉTANQUE**

À partir de 9h00

Tête à tête le matin et Triplette l'après-midi. Soirée Paella + bal

**Réservez pour le repas**

au 0767402473

Organisé par le Comité des Jeunes

**15 Août**

**REPAS AVEC SPECTACLES ET TOMBOLA**

À partir de 10h

BALL-TRAP Organisé par l'ACCA

**SUR LA PLACE DU VILLAGE**

11h30 Apéritif - Buvette

12h30 Repas traiteur sur place

Sur réservation au 0475389464

ou 0626963039

12h30 à 14h30 Récital de succès français avec Yannick Thierry

**SUR LE PARKING**

15h00 à 17h30 SPECTACLE

DE FORCE BASQUE - Chants et musiques basques

18h30 Tirage de la Tombola avec de nombreux lots à gagner

**1<sup>er</sup> prix : 1 week-end pour 2 au pays basque**

*Jeux gonflables pour les enfants pendant l'après-midi*

**SUR LA PLACE DU VILLAGE**

19h00 Apéritif musical

Restauration rapide avec stand de Sandwichs ruraux de pays

21h00 CONCERT

avec le groupe « On n'est pas sorti de la grange »



**17 Août**

**BALL-TRAP**

À partir de 10h

Organisé par l'ACCA

Judi 15 Août 2024

# Fête Basque à Cros de Géorand